

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 juin 2010
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 17 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 64/11 de l'Assemblée générale ainsi que de la résolution 1917 (2010) du Conseil de sécurité par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) jusqu'au 23 mars 2011 et prié le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan. Ce rapport fait le point de la situation en Afghanistan ainsi que des activités de la MANUA depuis le précédent rapport daté du 10 mars 2010 (A/64/705-S/2010-127).

2. Le rapport présente un résumé des principaux faits politiques et en matière de sécurité survenus au cours de la période à l'examen, notamment la Jirga consultative nationale de la paix, la préparation des élections législatives nationales et la mise au point d'une stratégie pour la police nationale, ainsi que les événements régionaux et internationaux concernant l'Afghanistan.

**II. Bref exposé des faits saillants survenus en Afghanistan
dans les domaines politique et de la sécurité**

3. Le Gouvernement afghan a poursuivi, avec une détermination renouvelée, ses efforts en vue d'améliorer la sécurité, de promouvoir la réintégration et la réconciliation, de préparer les élections législatives et de renforcer davantage la coopération régionale, conformément aux engagements qu'il a pris à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan du 28 janvier 2010. La préparation de la Conférence

* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 juillet 2010).



qui doit se tenir à Kaboul le 20 juillet 2010 se poursuit; elle comprend un avant-projet intitulé « Programme de paix et de réintégration » qui a été publié à la fin d'avril; d'autres secteurs requièrent une attention accrue pour attester de progrès substantiels et permettre la mise en œuvre rapide du programme de réforme ambitieux auquel le Gouvernement afghan attache une grande importance.

4. Afin d'obtenir une large approbation de son plan de paix, le Gouvernement afghan a accueilli, du 2 au 4 juin, une jirga consultative de la paix, à laquelle ont participé 1 600 délégués représentant de larges secteurs de la société et des institutions très diverses. Des organisations internationales et des ambassades étrangères ont été invitées à assister aux séances d'ouverture et de clôture en tant qu'observateurs. L'objectif de cet événement organisé sous les auspices des autorités afghanes était de contribuer à définir le cadre d'un dialogue interne entre les Afghans et de faciliter les discussions sur les mécanismes devant régir le processus de paix, y compris le « Programme de paix et de réintégration ».

5. Le Ministre de l'éducation, Farooq Wardak, a procédé à des consultations intensives sur le caractère représentatif de la Jirga. Les délégations comprenaient des parlementaires, des gouverneurs des provinces, des membres des conseils provinciaux et des représentants de districts, ainsi que des représentants d'associations féminines, de la société civile, d'institutions universitaires et culturelles, du clergé, des communautés ethniques, y compris les Kuchis (nomades) et les Hazaras, et de groupes de réfugiés en provenance du Pakistan et de la République islamique d'Iran. Le Président Karzaï a augmenté le quota octroyé aux femmes qui est passé de 13 % à 20 % (avec la participation finale de 347 femmes).

6. Malgré les tirs de roquettes et les attentats-suicides manqués survenus durant la séance d'ouverture, la Jirga s'est déroulée comme prévu. Dans un communiqué final en 16 points, les participants ont approuvé l'initiative du Président Karzaï de convoquer un dialogue national sur les moyens de rétablir la paix et recommandé au Gouvernement afghan d'élaborer un programme de paix multilatéral en tant que stratégie nationale en vue d'instaurer une paix durable. Le communiqué adopté demandait également au Gouvernement afghan et aux forces internationales de libérer les Afghans détenus sur la foi d'informations sujettes à caution et d'accusations non prouvées; de radier les noms des membres de l'opposition afghane figurant sur la liste des sanctions établie conformément à la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité; et de garantir la sécurité des personnes qui s'associent au processus de paix. La Jirga a exprimé sa gratitude à la communauté internationale pour ses efforts de coopération en vue de la reconstruction de l'Afghanistan, se félicitant de son soutien continu au processus de paix et de réconciliation engagé sous les auspices de l'Afghanistan.

7. Le projet de programme de paix et de réintégration prévoit diverses approches, y compris la révision de la liste établie par la résolution 1267 (1999), la mise au point de compromis politiques, l'exil vers un pays tiers, l'assistance en matière de transition aux insurgés réintégrés, l'exécution de projets de développement communautaire, la création d'un corps chargé du relèvement de l'agriculture, la formation professionnelle et un ensemble de programmes de déradicalisation.

8. Les Taliban ont en général réagi négativement aux propositions de paix et de réconciliation. Le 18 mars, une délégation du parti Hezb-e-Islami Gulbuddin, dirigé par Qutbuddin Helal, a eu un entretien avec le Président Karzaï, des parlementaires,

d'anciens membres des Taliban et quelques représentants de la communauté internationale.

9. Envisageant la Conférence de Kaboul comme un contrat avec le peuple afghan, le Gouvernement a l'intention de présenter un plan, sous direction afghane, en vue d'améliorer le développement, la gouvernance et la sécurité, comprenant aussi des programmes prioritaires afin d'accélérer la prestation de services. La Conférence ne sera pas une conférence d'annonces de contributions mais il est vraisemblable que les donateurs aligneront leurs programmes sur ces plans et s'engageront à respecter le principe de l'efficacité de l'aide. Ces plans et les conclusions concrètes de la Conférence seront établis par le biais du Conseil commun de coordination et de suivi et de ses comités permanents.

10. La préparation des élections législatives de septembre a commencé avec la publication, le 17 avril, de directives d'application mises au point sous l'égide de la MANUA, accompagnant le décret présidentiel du 17 février sur la loi électorale (voir également la section III ci-dessous). Ce texte a contribué à calmer le débat constitutionnel qui se poursuivait depuis un mois entre la Chambre basse de l'Assemblée nationale (Wolesi Jirga) et le Président sur le rejet du décret par la Chambre le 31 mars et les arguments avancés par le Président au sujet de la question de la constitutionnalité de ce rejet.

11. Durant la période considérée, la Commission électorale indépendante a organisé le processus d'enregistrement des candidats aux élections à la Wolesi Jirga (20 avril-6 mai) qui s'est déroulé sans incident et a permis d'établir une liste préliminaire de 2 635 candidats, dont 400 femmes. Ce chiffre garantit que les femmes occuperont au minimum les 68 sièges qui leur sont réservés et il est probable qu'elles obtiendront des sièges supplémentaires. Le nombre de candidates a fortement augmenté durant la dernière semaine, du fait de l'efficacité d'une campagne d'information lancée par la Commission électorale. La proportion de candidates a augmenté par rapport aux élections législatives de 2005, durant lesquelles il y avait eu 2 707 candidats dont 328 femmes.

12. Dans sa première décision, le 24 mai, la Commission des plaintes électorales a demandé à la Commission électorale indépendante d'informer les 226 candidats exclus au sujet des lacunes dans leurs demandes et de leur donner la possibilité d'y remédier. Cent quatre-vingt-huit candidats ont pu rectifier leurs demandes et être inscrits sur la deuxième liste préliminaire.

13. La Commission des plaintes électorales a identifié les commissaires et le personnel d'appui pour la mise en place des commissions provinciales des plaintes électorales dans les 34 provinces. Le 29 mai, le Président a approuvé la nomination de 113 commissaires, dont 6 femmes. Entre-temps, la période durant laquelle la Commission des plaintes électorales doit trancher la question relative aux contestations de la liste de candidats a commencé le 12 mai et devrait se terminer le 10 juin. Le Comité de vérification (comprenant des représentants des Ministères de l'intérieur et de la défense, ainsi que de la Direction nationale de la sécurité), sous la présidence de la Commission électorale indépendante, a soumis les noms de 85 candidats à la Commission des plaintes électorales, recommandant qu'ils soient radiés de la liste préliminaire en raison de liens avec des groupes armés illégaux. Ces candidats ont eu la possibilité de former un recours devant la Commission avant le 4 juin. En outre, 126 autres contestations de la liste préliminaire ont été soumises

au jugement de la Commission des plaintes électorales, y compris 24 concernant des candidats qui auraient des liens avec des groupes armés illégaux.

14. Dans d'autres domaines du programme législatif de l'Assemblée nationale et à la suite de délibérations prolongées, la Wolesi Jirga a approuvé, le 24 avril, un budget national révisé pour l'exercice 1389 (mars 2010 à mars 2011). Le 9 juin, la Chambre basse a approuvé cinq candidats proposés par le Président Karzaï pour la Commission indépendante de contrôle de constitutionnalité. La Commission, dont la mise en place était demandée à l'article 157 de la Constitution de l'Afghanistan et est composée de sept membres, a besoin de cinq membres pour constituer le quorum, de façon à pouvoir commencer ses travaux avec les cinq membres approuvés. Le Président n'a pas encore soumis de candidatures pour les postes ministériels vacants, au nombre de 12 depuis la démission du Ministre de l'intérieur. Entre-temps, la Meshrano Jirga a condamné les incidents en matière de sécurité qui ont causé la mort de civils dans diverses régions du pays, suscitant des discussions sur le statut juridique des troupes étrangères.

15. Le renforcement du secteur de la sécurité requiert la création d'un cadre directif global comprenant une évaluation nationale des risques, qui constituera le fondement de la politique nationale de sécurité et de la stratégie concomitante. Travaillant avec le Conseil national de sécurité qui a compétence pour coordonner la mise au point du cadre directif du Gouvernement afghan pour le secteur de la sécurité, la MANUA a donné des avis et des conseils concernant la rédaction de cette évaluation.

16. La MANUA a également contribué à l'élaboration de la Stratégie et du Plan du Ministère de l'intérieur concernant la police nationale. Le Ministère a aussi approuvé un tableau d'effectifs (*Tashkil*) pour lui-même et pour la Police nationale afghane. L'adoption de la stratégie relative à la formation d'une police nationale, engagement pris à la Conférence de Londres, marque une étape décisive vers la création d'une force de police nationale capable à la fois d'assurer une présence policière civile et de mener des opérations anti-insurrectionnelles. Le Plan relatif à la police nationale et le *Tashkil* reflètent la nécessité d'équilibrer l'augmentation des effectifs avec la réforme administrative du Ministère de l'intérieur et de la Police nationale afghane. Il est probable que la Mission de formation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le Commandement combiné pour la transition des services de sécurité – Afghanistan et la Mission de police de l'Union européenne – fourniront des ressources suffisantes au Ministère de l'intérieur afin de l'aider à relever ce double défi.

17. Les plans de croissance et de réforme du Gouvernement pour la formation de forces de sécurité nationales demeurent des objectifs stratégiques appuyés par les forces militaires internationales et les donateurs. Tant la Police nationale afghane que l'Armée nationale sont légèrement en avance sur les objectifs intermédiaires, progressant vers les objectifs portant sur 109 000 membres de la police et 134 000 soldats d'ici à octobre 2010, et 134 000 membres des forces de police et 171 600 soldats d'ici à octobre 2011, comme il a été convenu lors de la Conférence de Londres.

18. Le nombre total d'incidents qui se sont produits dans le domaine de la sécurité a sensiblement augmenté par rapport aux années précédentes et contrairement aux tendances saisonnières. Ce changement est imputable à un accroissement des opérations militaires dans le sud au cours du premier trimestre de 2010 et aux

activités importantes menées par des éléments antigouvernementaux dans les régions sud-est et est du pays. Les activités militaires sont demeurées concentrées dans la région sud, avec des opérations dans le centre de la province d'Helmand et à Kandahar. L'extension du contrôle du Gouvernement demeure l'objectif principal. Le succès de cette démarche dépend de la mise en œuvre rapide des activités visant à renforcer la gouvernance et la prestation de services liés au développement à moyen terme. Cela exige une coopération accrue et systémique entre les Forces nationales de sécurité et les ministères ne s'occupant pas des questions de sécurité, ainsi qu'un soutien coordonné, cohérent et inclusif de la part de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et de la communauté internationale.

19. La plupart des incidents ont toujours trait à des affrontements armés et à l'utilisation d'engins explosifs artisanaux, chaque aspect représentant un tiers des incidents signalés. La multiplication des incidents liés à des engins explosifs artisanaux indique une tendance alarmante, les quatre premiers mois de 2010 ayant enregistré une augmentation de 94 % par rapport à la même période en 2009. Les attaques-suicides se produisent à un rythme d'environ trois par semaine, dont la moitié dans le sud. On enregistre des attentats-suicides complexes au rythme d'environ deux par mois, chiffre deux fois plus élevé que la moyenne d'une attaque complexe par mois en 2009. Deux de ces attentats ont été commis à Kaboul et Helmand contre des maisons d'hôtes utilisées par des civils internationaux. La réorientation vers des attentats-suicides plus complexes démontre une capacité croissante des réseaux terroristes locaux liés à Al-Qaïda. Les insurgés mettaient leurs menaces à exécution contre la population civile, avec en moyenne sept assassinats par semaine, dont la plupart étaient commis dans les régions sud et sud-est. Cela représente une augmentation de 45 % par rapport à la même période en 2009. Dans le sud, les assassinats à fort retentissement de fonctionnaires, de religieux et d'anciens (y compris le maire adjoint et le Directeur du Département des coopératives agricoles) à Kandahar visent à établir un contrôle sur la population urbaine.

20. À la Conférence de Tallin, les 22 et 23 avril, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont mis au point un cadre en vue du transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité des forces militaires internationales aux forces nationales de sécurité afghanes sur la base de progrès durables accomplis sur le plan de la sécurité et du renforcement des capacités des forces nationales et compte tenu d'autres facteurs, y compris la situation en matière de développement, de gouvernance, de respect de la légalité et d'équilibre de la représentation entre les groupes tribaux et ethniques. Le commandant de la FIAS et le Haut-Représentant civil de l'OTAN ont été chargés d'élaborer un plan et des orientations conjointes pour l'Afghanistan et la FIAS concernant la transition, qui seront présentés à la conférence qui se tiendra à Kaboul. Des modalités clairement définies devant régir la transition seront exposées au sommet de l'OTAN qui doit se tenir à Lisbonne, à la fin de novembre 2010. Si les partenaires internationaux continuent de travailler avec le Gouvernement afghan, comme prévu dans les engagements pris à la Conférence de Londres, il est clair que les arrangements en matière de transition doivent tenir compte de la diversité des conditions et des besoins locaux et s'y adapter. Il est également essentiel de veiller à ce que les aspects non sécuritaires du plan de transition reflètent les priorités de l'Afghanistan en matière de gouvernance et de développement et s'y conforment. La MANUA

travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires afghans et de la FIAS à l'appui de cet effort.

21. Le Gouvernement afghan et les principaux intervenants ont poursuivi leurs efforts afin de renforcer la coopération régionale et ses effets positifs sur la sécurité et le développement en Afghanistan. L'engagement diplomatique entre l'Afghanistan et les pays de la région s'est sensiblement renforcé; un dialogue politique de haut niveau s'est engagé avec l'Inde et la Chine sur la coopération bilatérale et régionale et les échanges de visites avec la République islamique d'Iran et le Pakistan se sont développés. Lors de la visite qu'il a effectuée en Chine, du 23 au 25 mars, le Président Karzaï a eu des entretiens avec les dirigeants chinois sur la question de la lutte contre le terrorisme et signé plusieurs accords dans le domaine de la coopération économique, y compris l'organisation d'une formation technique et l'application de droits préférentiels pour certains produits d'exportation afghans vers la Chine. Lors de la visite effectuée en Inde par le Président Karzaï, les 26 et 27 avril, les pourparlers avec le Premier Ministre indien, Manmohan Singh, ont principalement porté sur la stratégie de consolidation de la paix du Gouvernement afghan.

22. Les 21 et 22 avril, la réunion de suivi du Processus de Doubaï, engagé sous les auspices du Canada, s'est tenue à Doubaï. Les hauts responsables afghans et pakistanais ont examiné la question de la modernisation des principaux postes frontière, la construction d'un périmètre douanier et d'une déviation, ainsi que l'élaboration d'une stratégie globale de gestion de la frontière, dans l'intention d'atteindre les objectifs d'étape fixés par le Fonds monétaire international concernant la détermination des rôles et des responsabilités gouvernementaux en matière de contrôle des frontières.

III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

23. Mon nouveau Représentant spécial, Staffan de Mistura, est arrivé à Kaboul le 13 mars et a immédiatement sollicité les vues du Gouvernement afghan sur les activités menées par la MANUA à l'appui de la maîtrise et de la conduite des opérations par le Gouvernement afghan. À la lumière des tâches prioritaires énoncées dans la résolution 1917 (2010) et des événements majeurs qui seront prochainement organisés sous l'égide des autorités afghanes (à savoir la Jirga consultative de la paix, la Conférence de Kaboul et les élections législatives nationales), la Mission a déterminé quatre (« trois plus une ») priorités à l'appui du rôle global de l'ONU consistant à aider le Gouvernement et le peuple afghans à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables, tout en poursuivant les activités régulières concernant les droits de l'homme et les affaires humanitaires. Les trois priorités politiques sont les suivantes : appui aux élections, réconciliation et réintégration, et coopération régionale; la quatrième priorité étant la coordination de l'assistance.

24. Afin de faire en sorte que la présence de la MANUA sur le terrain soit configurée, financée et appuyée avec les orientations nécessaires pour faire progresser la mise en œuvre de ces priorités, mon Représentant spécial a commencé

à effectuer des visites d'information dans les différentes régions. Lorsqu'il s'est rendu à Gardez, Khost, Mazar-e-Charif, Kandahar et Herat, villes où il s'est entretenu avec le personnel des Nations Unies, ainsi qu'avec les communautés et les autorités locales, il a réaffirmé l'engagement de l'ONU, par le renforcement de sa présence sur le terrain et les relations établies de longue date avec la population afghane, et sa volonté de poursuivre son rôle de facilitation et d'information dans ces régions.

Assistance électorale

25. Le 6 mars, le Président Karzaï a demandé à la MANUA de fournir un soutien technique et logistique pour les élections à la Wolesi Jirga, en application de la résolution 1917 (2010) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a réaffirmé le rôle de premier plan joué par la Mission dans la coordination globale de l'appui international au processus électoral. Toutefois, le 31 mars, le rejet par la Chambre basse du décret présidentiel du 17 février 2010 touchant les élections et le manque de précision subséquent concernant le statut de la loi électorale ont entraîné des retards dans les décisions de la communauté internationale relatives au financement de ces élections.

26. Par le biais des bons offices de mon Représentant spécial, la MANUA a facilité la résolution du débat entre les branches exécutive et législative du Gouvernement. À la suite de consultations avec le Président et son Cabinet, des parlementaires et des acteurs de la société civile, la Mission a annoncé, le 17 avril, un accord sur les directives d'application, à consulter en conjonction avec le décret du 17 février 2010, réduisant les principaux points de divergence entre ce décret et celui de 2005, qui portaient sur les aspects suivants : a) nomination d'un nouveau président de la Commission électorale indépendante; b) composition et procédures de vote de la Commission des plaintes électorales; c) dispositions régissant la représentation des femmes à la Wolesi Jirga.

27. Le 5 avril, le Président Karzaï a nommé Fazel Ahmad Manawi nouveau Président de la Commission électorale indépendante et, le 4 mai, Abdullah Ahmadzai, Chef des opérations électorales. Ces nominations ont été reçues favorablement par les parties prenantes afghanes au processus électoral. Le Président a également confirmé la nomination de deux membres internationaux, dont la candidature avait été proposée par mon Représentant spécial, à la Commission des plaintes électorales composée de cinq membres : le juge Johann Kriegler, d'Afrique du Sud, ancien membre de la Cour constitutionnelle de ce pays; et M. Safwat Sidqi, d'Iraq, ancien membre de la Commission électorale indépendante pour l'Iraq. La Commission a été créée par décret présidentiel du 18 avril et est devenue pleinement opérationnelle avec l'arrivée des deux commissaires internationaux, le 20 mai.

28. Un article concernant le nombre de sièges réservés aux femmes au Parlement a été précisé, garantissant que les 68 sièges parlementaires qui leur sont octroyés par la Constitution représentent un minimum et non pas un plafond de la représentation des femmes. Des assurances ont également été obtenues selon lesquelles, si une candidate obtient un siège non réservé mais n'est pas en mesure d'exercer un mandat électif, le siège en question sera attribué à la candidate suivante qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

29. Sur la base de cet arrangement, mon Représentant spécial a recommandé que la communauté internationale débloque des fonds afin que l'assistance technique et logistique demandée puisse commencer. Le descriptif de projet final, qui prévoit une assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mieux ciblée, a été approuvé le 11 mai en présence de la communauté des donateurs et du Président de la Commission électorale indépendante. Il existe actuellement un déficit de ressources d'environ 50 millions de dollars (sur un budget d'un montant total estimé à 150 millions de dollars) qui devrait être comblé par les donateurs.

30. Notant que la Commission électorale indépendante dirige ce processus électoral, le rôle de l'ONU est d'encourager et d'aider les capacités afghanes existantes. Elle coordonnera l'assistance électorale internationale à l'appui des activités de la Commission et assurera la coordination et l'efficacité opérationnelles de la fourniture de l'aide électorale. Le PNUD prendra la direction de la coordination des activités essentielles pour la préparation et l'organisation des opérations électorales, y compris la planification opérationnelle, les achats, l'élaboration de procédures et la formation, et la logistique. Le Programme assurera également la coordination des activités d'appui complémentaires dirigées vers les autres intervenants importants, comme les observateurs, les partis politiques et la formation aux médias. Si la sécurité le permet, le personnel international du PNUD sera présent dans les huit centres régionaux.

31. Conformément à la résolution 1917 (2010) du Conseil de sécurité, l'ONU continuera d'aider les institutions afghanes à s'appuyer sur les enseignements tirés des élections de 2009 et 2010 pour mettre en œuvre la réforme électorale à moyen terme, mesure cruciale pour renforcer le fondement des élections ultérieures et l'institutionnalisation des processus démocratiques dans le programme global d'édification de l'État.

32. Le PNUD aide à la mise en place des commissions des plaintes électorales et à leur dotation en personnel dans les 34 provinces. Il est actuellement procédé au recrutement de personnel auxiliaire dans les quatre provinces du sud, bien que des problèmes de sécurité y perdurent. Dans 12 provinces, les commissions n'ont pas encore de bureaux.

Réintégration et réconciliation

33. La MANUA a continué de soutenir les processus de réconciliation et de réintégration engagés sous l'égide des autorités afghanes. Lors de la réunion de présentation qu'il a eue avec le Ministre Stanekzai, Conseiller spécial du Président et Directeur du Programme de paix et de réintégration, mon Représentant spécial a accepté d'appuyer le lancement du Programme. À la demande des autorités afghanes et du Ministre de l'éducation, Farooq Wardak, chargé de la préparation de la Jirga consultative de la paix, l'ONU a fourni une assistance technique aux processus.

34. Le 22 avril, le Gouvernement afghan a transmis aux parties intéressées un résumé du descriptif du Programme de paix et de réintégration. Ce texte proposait que la MANUA appuie le Secrétariat commun qui sera chargé des opérations courantes du Programme et participe aux réunions du Comité provincial de paix, de réconciliation et de réintégration. Le résumé proposait également que le Comité permanent de la sécurité, actuellement coprésidé par le Gouvernement et la MANUA, formule des recommandations stratégiques concernant le Programme. La Mission a contribué au choix des orientations touchant la conception du Programme.

Elle a aussi organisé des réunions informelles en vue de coordonner l'action des donateurs, afin de faciliter l'adoption d'une vision commune entre le Gouvernement et ses partenaires donateurs.

35. La MANUA devant, conformément à son mandat, aider les Afghans à trouver les moyens de poursuivre un dialogue constructif et ouvert et encourager la création d'un environnement politique favorable, mon Représentant spécial, en coopération avec le Gouvernement afghan, a également reçu la délégation du Hezb-e-Islami au début de mars. De son côté, la Mission est disposée à faciliter le dialogue entre les représentants des diverses communautés ethniques, sur leur demande, pour régler les questions aidant à apaiser les griefs et les sources de conflit ou de tension.

Coopération régionale

36. Conformément au mandat de la MANUA tendant à accorder la priorité à l'appui aux processus régionaux et en application du communiqué de Londres, mon Représentant spécial a lancé, le 8 mai, l'initiative de la Route de la soie à Kaboul; coprésidée par le Ministère afghan des affaires étrangères, elle offre un cadre informel aux ambassadeurs des pays voisins de l'Afghanistan et à ses voisins proches, leur donnant la possibilité d'examiner leur intérêt commun dans la stabilité à long terme de l'Afghanistan. S'intégrant dans les mécanismes existants, y compris la Conférence régionale de coopération économique pour l'Afghanistan et travaillant avec le Centre pour la coopération régionale inauguré le 27 mai (qui fait fonction de secrétariat pour les diverses initiatives de coopération régionale, comme le Processus de Doubaï, le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale et la Conférence régionale de coopération économique pour l'Afghanistan), afin de présenter une perspective actualisée depuis Kaboul, le forum susmentionné s'efforcera de progresser sur diverses initiatives concrètes visant à promouvoir la coopération régionale dans les domaines politique, économique et de la sécurité et économique, y compris les mesures de confiance.

37. Mon Représentant spécial a continué d'avoir des entretiens avec les ambassadeurs et les envoyés des pays voisins et des pays de la région, afin d'examiner les questions touchant leurs relations bilatérales avec l'Afghanistan et l'appui à fournir en vue de la stabilisation et du développement du pays. Il a effectué sa première visite officielle au Pakistan, en République islamique d'Iran et dans la Fédération de Russie, voisins régionaux et contigus importants, maintenant depuis longtemps des liens étroits avec l'Afghanistan et concernés par sa stabilité. Les entretiens dans les trois capitales ont porté sur le rôle et les activités de l'ONU, l'importance d'un engagement régional et la nécessité d'assurer le respect de la souveraineté et de la direction afghanes en ce qui concerne le processus de transition. Ces visites ont aussi permis d'examiner des domaines d'intérêt commun offrant de réelles possibilités de lancer des initiatives conjointes et de renforcer la coopération, y compris dans la lutte contre les stupéfiants.

38. Mon Représentant spécial s'est félicité des mesures positives prises par la République islamique d'Iran pour ce qui est des questions relatives au trafic de drogue, s'associant au souhait des Iraniens de revitaliser l'Initiative triangulaire, qui a montré des possibilités de renforcement de la coopération. Il a également apprécié le fait que le Pakistan poursuive sa coopération active dans le cadre de la Stratégie Arc-en-ciel soutenue par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et noté la remarquable saisie record de 15 800 kilogrammes d'anhydride acétique à

Karachi, le 21 mars 2010 par la Force antidrogue. Mon Représentant spécial a également pris note de la position de la Fédération de Russie qui engage la région à intervenir plus activement sur cette question.

Coordination de l'aide

39. En tant que coprésidents du Conseil commun de coordination et de suivi, la MANUA et mon Représentant spécial sont appelés à promouvoir un appui plus cohérent de la communauté internationale aux priorités du Gouvernement afghan en matière de développement et de gouvernance, tout en soutenant les efforts visant à accroître la part de l'aide au développement acheminée par le biais du Gouvernement, ainsi que ceux tendant à renforcer la transparence et l'efficacité de l'utilisation de ces ressources par les autorités nationales. La coordination de l'aide est une fonction qui incombe au Gouvernement afghan et le rôle de la MANUA est de lui apporter son soutien, afin de l'aider à relever ce défi redoutable, notamment en identifiant ses priorités et en mettant en place un cadre de coordination contrôlé par les autorités afghanes en vue de leur mise en œuvre. La Mission s'efforce de promouvoir et de faciliter l'adaptation des activités des donateurs aux priorités afghanes, en appelant si nécessaire l'attention sur les lacunes et les chevauchements. En collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, elle appuie la fourniture d'une assistance, en particulier la capacité des institutions afghanes de fournir des services aux niveaux national et infranational.

40. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a fait des progrès importants en accordant la priorité à la Stratégie nationale de développement et en mettant en place le mécanisme de gestion financière et administrative requis pour sa mise en œuvre, avant la Conférence de Kaboul. La mise au point de trois modules de développement concentre les efforts du Gouvernement sur un ensemble ciblé de priorités en matière de reconstruction et de développement, à l'appui de la croissance économique et de la création d'emplois, en particulier pour les personnes vivant à l'extérieur des centres urbains. Dépassant les espérances initiales exprimées à la Conférence de Londres, 18 ministères participent actuellement au module sur l'agriculture et le développement rural (dirigé par le Ministre de l'agriculture), au module sur la valorisation des ressources humaines (dirigé par le Ministre de l'éducation) et au module relatif à l'infrastructure et au développement économique (dirigé par le Ministre des mines). Un quatrième module, sur la gouvernance, a également été mis en place mais n'a pas encore élaboré de stratégie sectorielle prioritaire et, au 1^{er} juin, le module sur la direction n'était toujours pas clairement défini. L'approche de responsabilité sectorielle démontre la direction et l'appropriation nationales dans la formulation d'une réponse cohérente aux besoins de développement de l'Afghanistan. Elle regroupe également les ministères dans une action concertée visant à définir des objectifs communs, ainsi que des activités prioritaires et des programmes nationaux dont le coût a été chiffré. La MANUA a joué un rôle actif en appuyant la mise au point des modules et des priorités.

41. L'engagement pris à la Conférence de Londres d'acheminer progressivement le financement du développement au moyen du budget central demeure crucial pour un pays dans lequel près de 80 % de l'aide au développement ne passent pas par le budget de l'État. Le Ministère des finances propose une série de réformes ambitieuses visant à améliorer la gestion de l'aide budgétisée, y compris la conception des programmes, l'exécution du budget et l'évaluation des résultats par rapport à des objectifs précis. En parallèle, il continue de demander aux donateurs

de fournir des informations détaillées sur les activités de développement hors budget, sans lesquelles il ne peut planifier et gérer de manière effective et prévisible une stratégie nationale de développement.

42. L'amélioration de l'échange d'informations n'est que la première étape vers un partenariat mutuellement responsable en matière de développement. Cet échange doit s'accompagner d'un meilleur alignement des activités des donateurs sur les priorités gouvernementales, passant des projets de stabilité à court terme aux programmes de durabilité à moyen terme. Avant toutes choses, il est temps que nous concentrions notre attention sur l'impact de nos activités collectives sur la vie des Afghans ordinaires. À la Conférence de Kaboul, le Gouvernement proposera un ensemble de principes concernant l'efficacité de l'aide pour l'assistance non budgétisée et des mesures spécifiques pour l'instauration de partenariats dans les activités de planification, de mise en œuvre et de suivi menées sous l'égide des donateurs. La MANUA s'efforcera d'appuyer cette démarche aux niveaux du pays et des provinces, y compris dans le contexte du transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de la FIAS aux Forces nationales de sécurité afghanes.

B. Gouvernance et justice

43. Le projet de politique en matière de gouvernance infranationale a été approuvé par le Gouvernement afghan le 22 mars 2010; il définit le cadre global des activités de programme du Gouvernement aux niveaux des provinces et des districts et représente un outil crucial pour renforcer la capacité des institutions locales de planifier et d'exécuter leurs activités de manière responsable en ce qui concerne les priorités nationales. La MANUA travaille avec la Direction indépendante pour la gouvernance locale à la mise au point d'un cadre d'application et s'efforce de faciliter l'engagement des donateurs. La Mission et le PNUD fourniront un soutien technique pour la mise en œuvre du cadre à tous les gouverneurs et conseils de province, ainsi qu'aux ministères d'exécution.

44. La capacité du Gouvernement de planifier, de suivre et d'évaluer avec précision les activités de développement au niveau infranational se heurte à des contraintes en matière de moyens et de ressources. La MANUA, en coopération avec les organismes des Nations Unies présents sur le terrain, a effectué une enquête donnant un aperçu de la capacité des groupes de travail sectoriels de province de fournir des services et de coordonner les activités de développement. Cette enquête a permis d'identifier quatre tendances en ce qui concerne le développement infranational. En premier lieu, la capacité de l'administration infranationale de coordonner son action par le biais des groupes de travail sectoriels était limitée dans de nombreux endroits par des mécanismes opérant à des niveaux inférieurs aux attentes. En deuxième lieu, la coordination et la mise en œuvre des stratégies sectorielles sont les plus efficaces dans les domaines de la santé et de l'éducation, étant relativement faibles dans le développement du secteur privé. En troisième lieu, dans plusieurs provinces, où la sécurité pose de graves problèmes, il n'existe pas de groupes de travail sectoriels ou de structures de coordination analogues. Enfin, lorsque des programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre, que ce soit par des organismes des Nations Unies ou d'autres partenaires, les groupes de travail sectoriels montrent qu'ils sont mieux en mesure de planifier, coordonner et suivre les activités sectorielles.

45. La MANUA a poursuivi ses efforts afin de coordonner l'assistance des donateurs dans le secteur de la justice. Elle a concentré son attention sur la préparation de la Conférence de Kaboul. Le respect de la légalité est l'un des quatre sous-groupes relevant du module Gouvernance et les trois institutions judiciaires ont été engagées à élaborer un document conjoint dans le cadre des préparatifs sectoriels. Il est peu vraisemblable que les projets relatifs au secteur de la justice soient complétés avant la Conférence, mais la Mission continuera de coopérer avec les institutions judiciaires et la communauté des donateurs afin de définir les priorités communes en matière de réforme de la justice dans le cadre de la Stratégie nationale relative à ce secteur.

C. Assistance humanitaire, reconstruction et développement

46. Le Plan d'action humanitaire 2010 pour l'Afghanistan, lancé en février, requiert un montant de 870 millions de dollars afin d'aider plus de 7 millions de personnes affectées par les catastrophes naturelles et les conflits. À la mi-juin, il était financé à 45,1 %. Le Fonds d'intervention d'urgence, dont le but est de fournir un financement rapide pour les situations d'urgence localisées et de renforcer les capacités d'intervention des organisations non gouvernementales nationales et locales, dispose actuellement d'un budget de 3,5 millions de dollars et est géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Fonds a financé trois projets d'une valeur de 498 000 dollars visant à aider les populations affectées par les crues.

47. En février, 27 700 personnes ont été déplacées par les opérations militaires dans la province d'Helmand. Les ministères de tutelle et les partenaires d'exécution des Nations Unies ont enregistré les personnes déplacées et fourni une assistance alimentaire et d'autres produits à 88 % des familles déplacées. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni 494 912 tonnes de denrées alimentaires, sous la forme de rations familiales, aux familles déplacées. En avril, le rythme des retours des personnes déplacées a été ralenti du fait de la poursuite des opérations militaires dans le secteur, du nombre élevé de dispositifs explosifs artisanaux et de l'inquiétude des populations au sujet des nouvelles structures du pouvoir. L'ONU et les ONG partenaires continuent de suivre la situation, d'actualiser les plans d'urgence et de reconstituer les stocks prépositionnés. Une évaluation de l'intervention humanitaire face à l'opération d'Helmand a fait apparaître trois principaux points forts : l'amélioration de la coordination et de l'échange d'informations entre les organismes, le prépositionnement adéquat des fournitures, et la mise en œuvre efficace du système commun d'enregistrement et de vérification des évaluations. Cela a contribué à accélérer la distribution de l'assistance et à la rendre plus efficace.

48. Compte tenu des opérations militaires prévues à Kandahar, des comités d'urgence, composés de représentants des ministères d'exécution et de la communauté humanitaire, ont été mis en place, afin de répondre aux besoins de la population liés aux déplacements et à l'aide humanitaire. Les préparatifs consistent à prépositionner les stocks, à actualiser les plans de secours et à renforcer les contacts avec les autorités locales.

49. La période considérée a vu le retour de 48 000 réfugiés afghans du Pakistan dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti du Haut-

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Deux milles réfugiés sont également rentrés de la République islamique d'Iran. Tous les Afghans regagnant leur foyer avec l'aide du HCR reçoivent une subvention en espèces d'un montant de 100 dollars en moyenne, en fonction de la distance jusqu'à son lieu d'origine. On compte encore quelque 2,7 millions d'Afghans enregistrés au Pakistan et en République islamique d'Iran, dont la plupart vivent dans ces pays depuis plus de 20 ans. En mai, le HCR et les Gouvernements afghan et pakistanais ont décidé d'un commun accord de proroger l'accord tripartite régissant le rapatriement librement consenti des réfugiés afghans enregistrés au Pakistan jusqu'au 31 décembre 2012. En vertu de cet accord, les trois parties ont réaffirmé qu'elles étaient déterminées à assurer le rapatriement librement consenti, progressif et dans la dignité des réfugiés afghans.

50. Une explosion de violence entre les Kuchis et les Hazaras, au cours de la période allant du 9 au 17 mai, dans la province de Wardak, a fait quatre morts, provoquant l'incendie d'habitations et des déplacements de population. Le 18 mai, une délégation gouvernementale s'est rendue dans le secteur. Un accord avec les parties, officialisé par décret présidentiel le 19 mai, a appelé à un cessez-le-feu, ordonné aux Kuchis de quitter les zones contestées et prévu des dispositions en vue de l'indemnisation des villageois et des Kuchis dont les biens avaient été endommagés. Le 25 mai, l'Autorité nationale de gestion des catastrophes a fourni une assistance alimentaire à 1 200 familles. Le HCR a fourni des articles non alimentaires à quelque 250 familles depuis le début du conflit. La MANUA collabore avec toutes les parties intéressées, aux niveaux des provinces et des districts, en ce qui concerne l'application du décret.

51. Le 20 avril, un séisme de magnitude 5,3 a frappé la province de Samangan, endommageant ou détruisant 3 000 habitations. En coopération avec les autorités locales, la communauté humanitaire a rapidement mobilisé des produits alimentaires et non alimentaires, des abris et une assistance médicale. Le PAM a fourni une assistance alimentaire humanitaire à 1 700 familles dont les habitations avaient été détruites. Les fortes pluies et les inondations ont fortement augmenté les besoins humanitaires provoqués par le séisme. En réponse à de récentes inondations dans de nombreuses parties du pays, le PAM a commencé à fournir une assistance alimentaire d'urgence à environ 12 000 familles affectées par les crues (70 000 personnes) dans 11 provinces sinistrées.

52. Depuis janvier 2010, le PAM fournit des biscuits énergétiques et des repas scolaires à 576 660 enfants, afin d'augmenter les taux de scolarisation et de stabiliser les taux de fréquentation scolaire. Les activités menées dans le cadre du programme « Des vivres contre du travail » ont permis d'employer près de 56 580 participants (339 471 bénéficiaires) dans des travaux de remise en état des canaux d'irrigation, des voies d'eau et des routes d'accès, ainsi que pour la plantation de semis d'arbres. De plus, 10 000 personnes, des femmes pour la plupart, ont suivi des stages de formation professionnelle.

53. La Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines a été célébrée le 4 avril en présence de mon Représentant spécial. Entre janvier et avril 2010, le Centre de coordination de la lutte antimines, soutenu par l'ONU et ses partenaires, ont détruit 7 279 mines antipersonnel, 292 mines antichars et 272 081 restes explosifs de guerre, débarrassé 33 communautés de restes explosifs de guerre, et sensibilisé aux risques des mines 135 462 femmes et filles et 180 604 hommes et

garçons dans tout le pays. Au 31 mai, le Centre et ses partenaires avaient déminé 43 % des 11 736 zones connues comme étant dangereuses en Afghanistan.

54. La Journée mondiale de la santé, célébrée le 7 avril, la Semaine de la vaccination, commençant le 24 avril, et la Journée mondiale de lutte contre le paludisme, célébrée le 25 avril, ont mis en lumière les progrès réalisés par le Gouvernement afghan afin de garantir que, dans tout le pays, les enfants soient protégés contre les maladies mortelles. Grâce à l'assistance du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), plus de 2 700 vaccinateurs fournissent maintenant des services d'immunisation de routine par le biais de postes sanitaires fixes, de programmes d'information destinés aux populations locales et d'activités itinérantes dans tout le pays. Les vaccinations antipoliomyélitiques pour 2010 ont commencé en février, avec six séries touchant 7,7 millions d'enfants prévues pour cette année – soit 200 000 de plus qu'en 2009.

55. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime surveille la maladie affectant la récolte de pavot dans le sud du pays, les premiers résultats indiquant que les autres cultures (licites) n'étaient pas affectées. Le Ministre chargé de la lutte contre les stupéfiants, l'Office et ses partenaires procèdent actuellement à une enquête afin d'évaluer l'ampleur du fléau et son impact sur la récolte et le prix de l'opium. Un facteur inquiétant qui risque d'affecter la culture de 2011 concerne les prix spéculatifs dus à l'insécurité, à laquelle s'ajoute la maladie du pavot. Les résultats de la première enquête sur le cannabis jamais effectuée en Afghanistan ont été publiés le 30 mars 2010. La superficie consacrée à la culture de cannabis dans le pays se situerait entre 10 000 et 24 000 hectares, indiquant une capacité de production se situant entre 1 500 et 3 500 tonnes de résine de cannabis par an. Les résultats montrent que le cannabis est cultivé à grande échelle dans 17 des 34 provinces du pays. La tendance positive de l'interdiction des stupéfiants s'est poursuivie, avec une forte augmentation du volume et du nombre de saisies aux frontières occidentales de l'Afghanistan. En même temps, le processus d'afghanisation a été poursuivi, la police antidroge afghane devenant un partenaire actif dans la coordination, pour la première fois, d'une réunion internationale des services de répression sur l'interdiction, aboutissant au renforcement de la coordination régionale et au lancement de plusieurs opérations. Un programme de formation des formateurs a été mis en place à l'Académie de formation à la lutte antidroge, aboutissant à la prise en main par les Afghans de la formation ultérieure dans cette institution. Le Ministère chargé de la lutte contre les stupéfiants a pour la première fois fait un exposé à l'intention de la communauté internationale, opération qui se renouvellera périodiquement.

D. Droits de l'homme

56. Le mandat de la MANUA concernant le suivi et la coordination des efforts visant à protéger les civils et à défendre les droits de l'homme au sens large, en particulier les droits des femmes, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et ceux des enfants, demeurerait prioritaire. Mon Représentant spécial a demandé à la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, aux réseaux de femmes, aux ONG, aux représentants de la société civile et aux chefs communautaires et religieux de veiller à ce que la voix de la population afghane soit prise en compte dans les processus en cours sous l'égide des autorités. La MANUA soutient les initiatives de plaidoyer visant à promouvoir la

participation des femmes aux processus décisionnels et à faire en sorte que la question de leurs droits demeure une priorité.

57. La MANUA a rassemblé des informations sur 395 victimes civiles de conflits entre avril et juin 2010, soit une diminution de 1 % par rapport à la même période en 2009. Ce sont toujours les éléments antigouvernementaux qui sont responsables de la plupart des décès de victimes civiles, dont la part est passée de 67 % au cours de la dernière période considérée à 70 %. Dans la plupart des incidents, ces éléments visaient diverses catégories de civils par des assassinats, des enlèvements et des exécutions. Les opérations menées par les forces progouvernementales ont fait des victimes civiles résultant d'incidents liés à l'escalade de l'emploi de la force, au cours desquels des civils ont été tués ou blessés à des postes de contrôle militaires ou à proximité de convois militaires. Diverses mesures ont été prises en vue de réduire au minimum le nombre de victimes, notamment par une vaste campagne d'information sur les signaux d'avertissement donnés par les convois militaires, l'application rapide de méthodes d'avertissement supplémentaires non létales et la réaffirmation de la Directive tactique de juillet 2009 limitant l'emploi de la force.

58. Plusieurs pays fournissant des contingents à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) ont formulé des mises en garde concernant les Instructions permanentes sur la détention de personnel n'appartenant pas à la Force, lesquelles prescrivent un délai maximum de 96 heures pour la détention de personnes dans la conduite d'opérations militaires; à l'expiration de ce délai, les membres de la Force doivent libérer les détenus ou les remettre aux autorités afghanes. Il importe à cet égard que toute détention prolongée par les autorités afghanes fasse l'objet d'un contrôle judiciaire/juridique approprié.

59. Le 9 mai, le Groupe de coordination de la justice transitionnelle a organisé une jirga en vue de l'accès des victimes à la justice afin de leur offrir une tribune leur permettant de relater les brutalités et les souffrances qu'elles ont subies et permettant de déterminer comment traiter les problèmes hérités de ces atrocités dans le contexte du processus de paix et de réconciliation. Dans une déclaration finale, les participants ont demandé au Gouvernement d'appliquer le Plan d'action pour la paix, la justice et la réconciliation, de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à l'impunité, d'abroger la loi d'amnistie et d'associer les victimes au processus de paix et de réconciliation.

E. Protection des enfants

60. Des informations ont été collectées et vérifiées par l'Équipe spéciale de pays, sur plus de 420 incidents portant sur des violations graves des droits des enfants. Au total, 332 enfants ont été tués ou mutilés à la suite de violences liées aux conflits, chiffre en augmentation par rapport à la période précédente, résultant principalement de l'intensification de l'activité militaire dans les provinces d'Helmand, de l'est et du nord-est. Le recours accru aux dispositifs explosifs artisanaux et aux attentats-suicides par des éléments antigouvernementaux a causé près de 60 % des décès d'enfants. Vingt-quatre enfants ont été tués dans des feux croisés entre ces éléments et les forces progouvernementales.

61. Les attaques contre des écoles ont régulièrement augmenté dans tout le pays, les plus nombreuses s'étant produites dans les régions nord, nord-est, sud et centrale. Soixante-douze pour cent des incidents étaient causés par des éléments

antigouvernementaux; on mentionnera, entre autres, les actes d'intimidation commis contre des élèves et des enseignants, le placement de dispositifs explosifs artisanaux dans des établissements scolaires, les enlèvements et les meurtres de membres du personnel scolaire, ainsi que les violences qui leur sont infligées, les incendies criminels d'écoles et d'autres attaques violentes contre ces établissements.

62. Le recrutement d'enfants dans les Forces nationales de sécurité et les initiatives de défense locale était préoccupant. On peut se féliciter que le Ministre de l'intérieur ait publié, le 25 avril, un décret visant à prévenir le recrutement dans la police nationale et à appliquer des mesures punitives à l'encontre des commandants recrutant des enfants.

F. Opérations de la Mission, appui à la Mission et questions de sécurité

63. La MANUA a entrepris une révision de ses structures organisationnelles, les adaptant afin de mieux mettre en œuvre les priorités identifiées et d'assurer la capacité critique des programmes, tout en prenant toutes les mesures requises pour réduire au minimum l'exposition du personnel à des menaces de sécurité accrues. La fourniture de services d'appui efficaces à la Mission continue de se heurter aux exigences résultant de l'attaque du 28 octobre 2009 contre la maison d'hôtes Bakhtar à Kaboul et est aussi limitée par les fréquentes restrictions à la liberté de circulation et le manque de personnel.

64. Des informations crédibles faisant état de menaces par des éléments antigouvernementaux continuent de mentionner la présence des Nations Unies à l'échelle du pays comme cible possible de nouvelles attaques. Les actes d'intimidation directe et les enlèvements de membres du personnel national travaillant pour la communauté humanitaire continuent d'entraver l'exécution des programmes sur le terrain. Grâce à l'étroite coopération entre le Ministère de l'intérieur et des anciens des communautés locales, les cinq membres afghans du personnel des Nations Unies enlevés le 15 avril dans la province de Baghlan ont été libérés et ont pu rejoindre leur famille le 18 mai sans incident.

65. L'instabilité de la situation sur le plan de la sécurité entraîne des risques élevés pour le personnel, les installations et les opérations des Nations Unies. Suite à une demande du Siège, la MANUA et l'équipe de pays ont entrepris une évaluation, afin de déterminer les activités suffisamment critiques pour justifier la présence de personnel international par rapport aux risques actuels en matière de sécurité. De nombreux membres du personnel, évacués à la suite de l'attaque contre la maison d'hôtes Bakhtar, ont regagné le pays mais la MANUA a examiné le niveau de ses effectifs afin de garantir que les membres présents dans le pays disposent de locaux sûrs. L'examen n'a pas prévu de réduction importante du nombre effectif des membres du personnel des services organiques en Afghanistan à un moment quelconque.

66. La MANUA s'efforce d'encourager les bureaux extérieurs à appuyer les « Trois plus une » priorités, et notamment de promouvoir et de faciliter la coordination de l'aide au niveau provincial par un soutien à l'administration et aux activités de développement locales, en ce qui concerne en particulier le renforcement des capacités, l'amélioration de la mise en œuvre, lorsque les conditions le permettent, d'une approche « Unité d'action des Nations Unies », et la

facilitation de la coordination des activités des donateurs avec les priorités gouvernementales sur le terrain.

67. Le principal problème concernant l'appui à la Mission pour l'exécution de son mandat, notamment dans les lieux d'affectation hors Siège, est la nécessité de respecter les nouvelles Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile. Dans de nombreux endroits, ces normes ne sont pas appliquées; c'est pourquoi la Mission poursuit un programme robuste de renforcement. Pendant ce temps, le recrutement pour pourvoir des postes vacants, notamment les postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, doit être organisé à des dates soigneusement choisies pour assurer la disponibilité de bureaux et de logements sûrs, et pour appliquer les recommandations évolutives concernant la criticalité des différents programmes. Parmi les mesures de renforcement de la sécurité des bureaux et des logements à prendre pour optimiser l'atténuation des risques, on mentionnera non seulement l'installation de murs pare-éclats en T, mais aussi d'autres considérations plus larges, comme l'amélioration des technologies de l'information et de la communication, des services aériens ciblés et le déploiement de gardes internationaux armés dans les complexes résidentiels.

68. Les États Membres se souviendront que le budget de la MANUA pour 2010 a été présenté au lendemain de l'attaque contre la maison d'hôtes Bakhtar à Kaboul, le 28 octobre 2009, et que le budget avait été établi dans le contexte de l'évaluation des risques de sécurité en vigueur avant l'attaque. Les fonds proposés étaient suffisants pour couvrir les éventualités des prochains mois, pendant qu'il était procédé à un examen pour déterminer quelles mesures supplémentaires de renforcement de la sécurité seraient nécessaires. Le Secrétariat s'est félicité de la réaction positive des États Membres concernant les ressources additionnelles demandées pour les marchandises, le matériel et les services liés à la sécurité.

69. Les activités de recrutement se sont améliorées depuis que la MANUA a été autorisée à publier des offres d'emploi limitées à son service en attendant que le processus de l'Organe central de contrôle pour le personnel des missions soit achevé. Le 30 mars, le taux de vacance des postes d'agent recruté sur le plan international était de 42 % et le taux de vacance pour le personnel recruté sur le plan national de 38 %; au 16 mai, ces taux avaient été réduits, passant à 39 % et 30 %, respectivement. Toutefois, le recrutement demeure un sujet de préoccupation, en partie du fait de la réticence des candidats à s'engager à servir dans une zone comportant un risque de sécurité élevé et où les conditions de service n'étaient pas harmonisées, et en partie du fait qu'un hébergement sécurisé doit être garanti avant l'offre finale et le voyage. Le problème du recrutement et de la conservation d'un personnel suffisant pour l'exécution du mandat est illustré par les chiffres portant sur la période de janvier à avril 2010. Tandis que 28 nouvelles recrues sont arrivées durant cette période, ce chiffre a été contrebalancé par un solde négatif de 21 refus d'offres et 24 cessations de service. Il est indispensable de poursuivre les efforts afin d'améliorer les conditions de service et d'accélérer le recrutement. À ce propos, j'espère également que les prochaines délibérations à l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, en particulier sur la question des conditions de service, aboutiront à des résultats positifs.

70. Un plan est actuellement élaboré, visant à transférer certaines opérations d'appui au Koweït, lesquelles utiliseront les mêmes locaux que la MANUI, éventuellement au cours du prochain trimestre. Le but est de réduire l'effectif global

du personnel de la MANUA en Afghanistan, sans compromettre l'appui à l'exécution de son mandat. Ce plan envisage également d'améliorer et de développer les capacités en matière de communications, et de mettre en place une base pour les opérations de relèvement à la suite d'une catastrophe et la continuité des opérations à l'extérieur de la Mission. Fait plus important, ce service administratif, tout en libérant un espace d'hébergement important en Afghanistan, fournira une base opérationnelle immédiatement disponible, au cas où il serait nécessaire d'évacuer temporairement le personnel d'Afghanistan pour des raisons de sécurité.

IV. Observations

71. Depuis mon rapport précédent (A/64/705-S/2010/127), la situation générale au plan de la sécurité ne s'est pas améliorée. Les attaques aveugles lancées contre des cibles civiles, des représentants du Gouvernement et les forces militaires internationales se sont poursuivies. La tendance inquiétante qui se caractérise par l'augmentation des incidents liés aux engins explosifs improvisés et par des attaques-suicides complexes se poursuit. Les opérations militaires se sont aussi poursuivies.

72. Malgré l'instabilité de l'environnement au plan de la sécurité, la période considérée a connu plusieurs évolutions positives dans les secteurs civils depuis que le Gouvernement afghan a pris la direction du processus politique et a adopté une démarche progressiste pour mettre en œuvre la réforme visant à assurer l'afghanisation des secteurs de la sécurité, de la gouvernance et du développement, les trois piliers de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, comme énoncé à la Conférence de Londres.

73. Je trouve encourageant l'état de préparation des autorités électorales afghanes pour les élections à l'Assemblée nationale afghane qui doivent toujours se tenir le 18 septembre. La Commission électorale indépendante a entrepris ses activités avec un dynamisme et une indépendance accrus sous sa nouvelle direction. La Commission du contentieux électoral a établi des modalités de coopération positives entre ses membres afghans et internationaux, et ces deux organes ont collaboré jusqu'à la fin de la période de dépôt des candidatures sans incident. Les institutions électorales afghanes renforcées qui sont responsables accroîtront la confiance du public dans le processus électoral et contribueront à améliorer les élections et à les rendre plus crédibles. Je me félicite particulièrement de voir que la liste préliminaire des candidats comprend les noms de plus de 400 femmes. Il convient d'assurer une sécurité adéquate à ces femmes pour faire en sorte qu'elles aient accès, sur un pied d'égalité avec les hommes, au processus électoral. La sécurité des élections demeurera une question critique et la Commission électorale indépendante doit concilier la sécurité des bureaux de vote avec la nécessité de rendre les élections accessibles à tous les Afghans. Entre-temps, nous devons garder à l'esprit le fait que le processus électoral va au-delà du scrutin de 2010. Certes des améliorations ont été apportées aux institutions électorales ces derniers mois, mais il est nécessaire aussi de procéder à une réforme électorale plus ambitieuse sur le long terme. J'espère que cette question fera partie des priorités du Président et du nouveau Parlement.

74. Je suis encouragé par les résultats obtenus par la Jirga consultative de la paix, un pas en avant pour sensibiliser l'ensemble des Afghans afin de promouvoir un dialogue ouvert à tous visant à instaurer la stabilité et la paix en Afghanistan. L'ONU appuie ces initiatives arrêtées à l'échelle nationale visant à mettre un terme au conflit en Afghanistan et elle demeure résolue à travailler avec les autorités et le peuple afghans qui s'efforcent de bâtir une société pacifique sans exclusive. La large approbation d'un programme de paix et de réintégration et la mise en place d'un conseil de paix en vue d'engager un dialogue intra-afghan sont des premiers pas positifs, mais il faut poursuivre dans la même voie et unir ces efforts dans un processus de réconciliation plus large. Mon Représentant spécial et la MANUA sont prêts, à la demande du Gouvernement, à offrir leurs bons services et mener une action de sensibilisation politique à l'appui de la mise en œuvre des programmes menés par les Afghans. On s'accorde largement à reconnaître que le conflit afghan appelle une solution régionale appuyée par les pays voisins. Il est dans l'intérêt de tous les voisins et de la région que l'Afghanistan soit stable, pacifique et prospère. Mon Représentant spécial et la MANUA sont prêts à fournir des possibilités de dialogue entre les parties prenantes clefs de la région et à faciliter des discussions à même de contribuer au processus de paix en Afghanistan.

75. Le Gouvernement afghan a présenté ses ambitions pour la Conférence qui se tiendra à Kaboul, que l'Organisation des Nations Unies a été priée de coprésider. En aidant le Gouvernement à accroître les flux financiers passant par le budget de l'État en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide hors budget et assurer le passage réussi à un meilleur contrôle par l'Afghanistan des secteurs de la sécurité, de la gouvernance et du développement, la MANUA aidera le Gouvernement à conclure le pacte avec le peuple afghan à la Conférence à Kaboul.

76. La cohérence de l'aide mesure l'efficacité collective. C'est en s'attachant à aider le Gouvernement et en s'engageant avec tous les partenaires que nous pouvons assurer la cohérence de l'aide, fondée sur des obligations mutuelles qui améliorent la fourniture de services à tous les Afghans. Il est essentiel que la communauté internationale fasse preuve de son engagement à long terme clair pour réaligner les ressources des donateurs avec des programmes prioritaires nationaux adoptés par les Afghans qui soient réalisables et crédibles.

77. Le Gouvernement compte établir des mécanismes pour assurer le respect des principes de bonne donation. Le besoin critique d'un appui durable et cohérent en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et infranational sera souligné pour que le Gouvernement puisse mettre en œuvre son programme d'action aux priorités bien définies. Les deux conditions préalables sont essentielles pour renforcer la confiance mutuelle dans le cadre de ce qui sera un partenariat renouvelé à l'appui d'une feuille de route progressiste formulée par les Afghans au-delà de la Conférence qui se tiendra à Kaboul le 20 juillet.

78. Malgré la très forte croissance économique et les plans de réforme pour le développement des Forces nationales de sécurité de l'Afghanistan, l'environnement en matière de sécurité demeure instable. Pour aborder la réforme du secteur de la sécurité de façon globale, il faut une gouvernance efficace et des avancées progressistes au niveau des processus politiques, afin de contrebalancer les efforts militaires concentrés. La MANUA continue d'exhorter toutes les parties concernées à accorder la priorité à la sécurité des civils.

79. La MANUA est déterminée à coopérer avec le Gouvernement et la Force internationale d'assistance à la sécurité dans le cadre du processus de transition en cours au Siège et sur le terrain. Dans ce contexte, la MANUA continuera à prôner des arrangements qui prennent en considération la diversité des besoins et conditions au niveau local, les principes du renforcement des capacités relié aux priorités afghanes et aux processus nationaux, et l'adoption d'un point de vue équilibré en vue de bâtir un État qui fonctionne. C'est une année critique pour la transition en Afghanistan et la MANUA doit faire porter ses efforts sur un nombre limité de tâches prioritaires de façon à avoir la plus grande utilité et obtenir des résultats concrets. L'ONU est résolue à assurer une présence continue sur le long terme en Afghanistan. Maintenir une présence effective nécessitera des ressources supplémentaires considérables et durables pour assurer la sécurité de mon personnel. Je juge encourageante l'attitude dynamique adoptée par les dirigeants de la Mission pour réduire les risques touchant à la sécurité du personnel.

80. Une évaluation des progrès accomplis par rapport aux points de référence qui servent à mesurer et suivre les progrès accomplis dans l'application du mandat de la MANUA sera réalisée chaque année pour coïncider avec la prorogation du mandat en mars.

81. Je saisis cette occasion pour me féliciter de la venue à la Mission de mon nouveau Représentant spécial, Staffan de Mistura, et de mon nouveau Représentant spécial adjoint aux affaires politiques, Martin Kobler. Je tiens aussi à remercier les hommes et les femmes qui sont en poste en Afghanistan pour la MANUA et le système des Nations Unies pour leur dévouement.